

PROTOCOLE SANITAIRE

Conseil d'Administration

EGLISE EVANGELIQUE DE SAINT-DENIS 19 rue Monthyon 97400 Saint-Denis, REUNION

PROTCOLE SANITAIRE

Version1, 6 juillet 2020

PRÉAMBULE

Deux groupes de travail ont été mis en place pour étudier la stratégie de reprise des activités de l'association Église évangélique de Saint-Denis (EESD) après le confinement. Le présent document précise la mise en œuvre des consignes sanitaires dans le respect de la réglementation par le gouvernement. Il s'appuie sur les recommandations des groupes de travail, celles du CNEF¹ et les décrets gouvernementaux².

L'objectif primordial est d'empêcher la contamination du public accueilli et des différents intervenants dans le cadre des activités de l'association, comme l'a relevé le Conseil d'État dans son ordonnance du 18 mai 2020 :

« Les cérémonies de culte constituent des rassemblements ou des réunions susceptibles d'exposer leurs participants à un risque de contamination, lequel est d'autant plus élevé qu'elles ont lieu dans un espace clos, de taille restreinte, pendant une durée importante, avec un grand nombre de personnes, qu'elles s'accompagnent de prières récitées à haute voix ou de chants, de gestes rituels impliquant des contacts, des déplacements, ou encore d'échanges entre les participants, y compris en marge des cérémonies elles-mêmes. »

1. Reprise des activités

Après une fermeture de plusieurs mois, les églises sont autorisées à reprendre leurs activités et accueillir du public selon l'article 47 du décret 220-663 du 31 mai 2020.

La date du **dimanche 12 juillet 2020** a été fixée par le Conseil d'Administration pour la reprise des activités en présentiel de l'EESD.

1 Guide pratique, CNEF, Reprise de l'activité des associations protestantes évangéliques, 23 mai 2020

2 Décrets n° 2020-618 du 22 mai 2020, n° 2020-548 du 11 mai 2020.

2. Communication

Les règles sanitaires présentes sont à respecter par toute personne accédant aux locaux de l'EESD. Elles sont communiquées par mail, et rappelées lors des activités.

3. Mesures liées aux locaux

Hygiène

- **Nettoyage.** Il consiste à rendre propre les surfaces avant chaque accueil du public. Les détergents classiques sont tout à fait adaptés à la situation de pandémie.
- **Désinfection** des locaux, des micros, instruments de musique, plateau, verres pour la cène. Elle consiste, après un nettoyage, à supprimer toute trace du virus grâce à des produits virucides validés et certifiés³. La désinfection n'est pas nécessaire si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours. Le ménage habituel suffit.
- **Sanitaires.** Les sanitaires sont un lieu à haut risque de contamination, car ils imposent au public un contact avec du matériel du lieu d'accueil. Ils devront être nettoyés et désinfectés. Des lingettes désinfectantes (à ne pas jeter dans les WC) sont mises à disposition pour nettoyage des cuvettes, poignées de portes, tire-chasses après chaque utilisation.

Aménagement du lieu du culte.

- **Disposition des chaises.** Afin d'assurer une distanciation correcte, une chaise sur deux est condamnée afin de respecter la distance d'un mètre entre deux personnes.
- **Balisage.** Des marquages au sol indiquent le sens de circulation pour éviter les croisements des personnes et permettant de respecter une juste distanciation. Une porte est réservée pour l'entrée et une autre pour la sortie.
- **Un Point Sanitaire** est mis en place à l'entrée du bâtiment pour le nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique et la mise à disposition de masque en cas d'oubli.

3 Les produits conformes à la norme NF EN 14476 ou à la norme NF EN 16777. Eau de javel.

4. Mesures liées à l'accueil du public

Une zone d'accueil du public est définie à l'entrée du bâtiment. Une équipe d'accueil gère les entrées et les sorties pour assurer une juste répartition des fidèles dans la salle du culte. Elle informe et veille au respect des règles sanitaires suivantes :

- **Masque.** Port obligatoire pour les plus de 11 ans même pendant les chants et les prières à haute voix.
- **Lavement des mains** avec du gel hydroalcoolique.
- **Traçabilité.** Les personnes sont enregistrées pour retrouver, le cas échéant, les personnes ayant été en contact.
- **Distanciation.** Les personnes sont informées que
 - une chaise doit être libre à gauche et à droite de la place occupée. Les places les plus loin de la porte sont à remplir en premier.
 - les personnes d'une même famille ou groupe peuvent s'asseoir côte à côte en laissant un mètre de distance avec les autres personnes comme c'est le cas dans les cinémas et restaurants,
 - les personnes les plus proches de la sortie quitteront le lieu de culte en premier,
 - les attroupements, les gestes conviviaux : poignées de main, embrassades,.. d'arrivée et de départ du culte doivent être évités car ils sont particulièrement favorables à la contamination. On pourra utiliser le langage des signes.
- **Seniors.** Les personnes de plus de 65 ans et les personnes vulnérables sont invitées par les autorités sanitaires à respecter les mesures de confinement – et dans tous les cas à faire preuve de la plus grande prudence.
- **Les enfants** restent avec leurs parents, pas de club de la bible jusqu'à nouvel ordre.
- **La capacité d'accueil** du bâtiment, compte tenu des règles de distanciation, est d'une soixantaine de personnes. Il est possible de placer des personnes à l'extérieur de la salle en toute sécurité sanitaire.

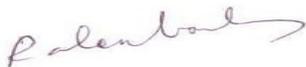
5. Mesures liées à la célébration du culte

- Les consignes sanitaires seront rappelées lors de la célébration. Chaque participant doit garder son masque tant qu'il est dans le lieu du culte.
- Les intervenants président, musiciens, chanteurs, prédicateurs devront être à un mètre minimum les uns des autres. Ils peuvent être dispensés de porter un masque durant leur intervention. Il ne doit y avoir personne dans les 3 mètres devant un orateur ou chanteur qui s'exprime sans masque à cause des postillons.
- La cène. Le pain et le vin sont distribués par le responsable en utilisant des pincettes et de petits verres individuels qui seront nettoyés et désinfectés au préalable. Les fidèles restent à leur place et retirent leur masque au dernier moment.
- Offrandes. Privilégier le virement sur le compte de l'église.
- On abandonnera toute distribution de documents papiers au profit d'une communication électronique.

Le Conseil d'Administration a approuvé ce protocole sanitaire.

Remarque : *ce protocole est susceptible d'évoluer selon les décisions gouvernementales.*

Le président



Henri Ralambondrainy

Le vice-président



Sainte-Rose Claude